
Bulletin d'histoire politique

Histoire régionale et débats parlementaires

Frédéric Lemieux



Volume 11, Number 3, Spring 2003

Les débats parlementaires à Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060737ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060737ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemieux, F. (2003). Histoire régionale et débats parlementaires. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), 41–47. <https://doi.org/10.7202/1060737ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Histoire régionale et débats parlementaires

FRÉDÉRIC LEMIEUX
Historien

Au Québec, le parlement est le principal lieu de pouvoir vers lequel convergent tous les intérêts des régions composant la province. Autrefois comme aujourd'hui, les députés de chaque coin de pays venaient y plaider en faveur des intérêts de leurs électeurs. Quelle valeur historique pouvons-nous donner aux témoignages des députés pour les chantiers de l'histoire régionale? De quoi parlent-ils durant les débats parlementaires? Comment retrouver les traces de ces témoignages dans la poussière du passé? Comment les utiliser? Ces nombreuses questions nous poussent à mettre en lumière la contribution importante que pourraient apporter les débats parlementaires à l'histoire régionale.

En 1974, consciente de la valeur de son passé, l'Assemblée nationale confia à une équipe de chercheurs la tâche gigantesque de reconstituer les débats parlementaires sur près de cent années, soit de 1867 à 1963. Régulièrement, de nouvelles sessions sont publiées et augmentent l'éventail des années disponibles¹. Ces témoignages historiques, reconstitués grâce à une méthodologie rigoureuse, recèlent pour les chercheurs des informations dont le potentiel ne doit pas être sous-estimé.

Beaucoup d'historiens gagneraient à découvrir la richesse de ces travaux. Cependant, plusieurs obstacles se dressent devant eux pour qu'ils en viennent à considérer les débats parlementaires comme un outil de travail naturel. Entre autres raisons, on peut nommer l'absence totale de cours sur les institutions parlementaires québécoises dans les universités du Québec. La méconnaissance de ces dernières peut amener l'historien à négliger les débats comme une source potentielle de recherche. Doit-on pointer du doigt les professeurs qui ont évité de guider leurs étudiants vers ces sources importantes de notre histoire? Ou est-ce plutôt à cause du peu de popularité de l'histoire politique en général au Québec?² Sans vouloir nous engager sur ces questions, nous souhaitons démontrer le profit que tireraient les historiens des avantages que représentent les débats parlementaires reconstitués, peu importe les champs de recherche.

LE CENTRE ET SES RÉGIONS

Depuis le début de la colonisation française, le cœur du Québec bat dans la vallée du Saint-Laurent. Graduellement, l'œkoumène s'élargit dans toutes les directions: Saguenay, Lac Saint-Jean, Bois-Francs, Cantons-de-l'Est, Laurentides, Témiscamingue au XIX^e siècle puis, finalement, l'Abitibi et les marges des précédentes régions achèvent le mouvement au XX^e siècle.

Après 1867, aussitôt ces territoires organisés, ses habitants peuvent élire des députés qui vont les représenter à l'Assemblée législative. Mais à Québec, un obscur député d'un comté rural siégeant au Parlement est rarement placé sous les feux de la rampe. En contrepartie, il est dans sa région le représentant officiel du pouvoir, celui qui va demander et obtenir des octrois pour développer la colonisation, les routes, les écoles, les collèges ou les chemins de fer³. C'est vers lui que convergent les demandes, les pétitions et les plaintes de tous les gens de sa circonscription. Bien que ces députés meublent habituellement l'arrière-ban en Chambre, on ne peut passer sous silence leur contribution aux débats parlementaires. Dans l'optique de l'étude d'un problème historique régional, la rareté des interventions de ces députés ne fait qu'augmenter la valeur de leur témoignage pour le chercheur.

Comparons maintenant le parcours qu'emprunterait un chercheur isolé travaillant sur un problème d'histoire régionale particulier *sans* les débats parlementaires. Grâce à deux exemples concrets, nous démontrerons les nombreuses qualités des sessions reconstituées quant aux faits historiques qu'elles contiennent, aux contraintes de temps qu'elles abolissent, à la disponibilité des sources utilisées ainsi qu'aux particularités méthodologiques. Nous pourrions ainsi mieux saisir toutes les difficultés que le chercheur éviterait s'il disposait de cet instrument de travail.

CENTRE DE LA PROVINCE ET JOURNAUX DE LA PÉRIPHÉRIE

Imaginons un chercheur qui s'intéresse à l'histoire de l'Abitibi, une région éloignée, et qui trouve un article de journal reproduisant un discours d'Hector Authier⁴, député libéral d'Abitibi. Cette région s'est peuplée par vagues successives à partir de 1910-1911. En 1920, Authier, qui est alors agent des terres, fonde le premier journal du Nord-Ouest, *L'Abitibi*, qui devient plus tard *La Gazette du Nord*. Authier est élu député libéral à l'Assemblée législative en 1923 et ses interventions donnent de nombreuses informations sur le développement de l'Abitibi. Le 2 février 1927, il fait à la Chambre une description détaillée des perspectives d'avenir de sa région :

Nous aurons bientôt une grande route régionale qui partira de la frontière ontarienne et se prolongera jusqu'à l'extrémité est de la partie argileuse de notre comté. Le temps n'est pas loin où nous communiquerons directement avec la région-sœur du Témiscamingue. [...] Nous ambitionnons maintenant une ouverture directe vers le sud, vers la région de la Gatineau, pour aller droit dans le cœur de la province, en passant par le plateau du grand lac Victoria, après avoir traversé les Laurentides.⁵

Authier poursuit en faisant un résumé complet de la construction de routes dans son comté, des possibilités et de son immense potentiel agricole et forestier, si des chemins de fer étaient construits. Il fait allusion à la concurrence entre l'Abitibi et le Nord-Est ontarien, qui se peuple à la même époque, et souligne que le développement de l'Abitibi est une occasion pour le Québec de prendre le contrôle économique de toute une région jusque-là ignorée par tous :

L'œuvre accomplie exige maintenant de nouvelles voies de communication. Nous voyons l'Ouest et l'Ontario engagés dans une course pour se rendre à cette grande mer intérieure que sont la baie d'Hudson et la Baie James. Il (M. Authier) fait entrevoir la possibilité d'un débouché vers la baie d'Hudson, au moyen d'un chemin de fer qui aurait son terminus dans la Baie James et qui offrirait des avantages supérieurs, peut-être, à celui que désirent les gens de l'Ouest. Il fut déjà question à la Chambre d'une voie ferrée vers la Baie James en passant par l'Abitibi. C'est sir Lomer Gouin qui avait parlé de ce projet. C'est l'Abitibi qui aurait la plus belle partie du versant de la baie James.⁶

Ce discours a été reproduit dans *La Gazette du Nord* ainsi que dans tous les grands journaux du centre de la province. Pourtant, ces derniers ne s'intéressent pas toujours aux interventions des députés représentant des régions lointaines comme l'Abitibi. Le chercheur qui trouve ce discours dans les grands journaux obtient beaucoup d'informations sur des aspects de l'histoire de la région qui ne sont pas toujours mis en valeur dans les trop rares ouvrages historiques traitant de l'Abitibi⁷. La diffusion du discours d'Authier dans les pages de *La Gazette du Nord* nous renseigne également sur le rôle que tenait ce journal sur la scène locale pour le député-propriétaire.

En fouillant dans les journaux les plus courants, le chercheur peut parvenir à trouver ce discours sans dépenser trop de temps dans un dépouillement. On pourrait donc croire que tous les débats éloignés sont reproduits dans les grands journaux. Mais tel n'est pas le cas, comme le prochain exemple va nous le démontrer.

PÉRIPHÉRIE ET JOURNAUX DU CENTRE DE LA PROVINCE

Supposons maintenant qu'un historien s'intéresse au développement du chemin de fer dans la région du Lac Saint-Jean au début du siècle. En février

1911, le député Jean-Baptiste Carbonneau (1864-1936) prononce un discours plein de substance en Chambre sur ce sujet. À l'époque, le comté du Lac-Saint-Jean est à l'extrême limite des terres habitées de la province. Bien que colons et bûcherons y font lentement reculer la forêt, il est primordial que leur action soit appuyée par l'arrivée du chemin de fer. Constatons la richesse en détails de cet exposé dont voici quelques extraits :

En jetant un coup d'œil sur la carte des districts de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, l'on se convaincra de la nécessité urgente de la construction de cette voie ferrée. La ligne devra partir de Roberval, traversant la partie nord-ouest, passant par Saint-Prime, Saint-Félicien, Saint-Méthode, Normandin, Mistassini, s'arrêtant à Péribonka pour le moment. [...] Comme vous le voyez, ce chemin, tout en développant les paroisses en formation, aidera beaucoup au développement de nouvelles paroisses et il y a de la place pour en fonder un grand nombre dans mon district.⁸

Il semble y avoir peu de routes carrossables dans la région de M. Carbonneau⁹. Il croit sincèrement que l'arrivée du chemin de fer facilitera la colonisation partout où il passera. Le député poursuit en faisant l'inventaire des richesses forestières de son comté :

On a dit souvent que Québec possède encore le plus important approvisionnement en bois debout de toute l'Amérique. [...] Des centaines de milliers d'acres de réserves forestières qu'on proclame à l'envi si riches et si inépuisables, il faut faire des distinctions. On ne sait rien ou presque rien sur les immenses étendues de terrains du nord du Saguenay et des régions du bassin de la Baie d'Hudson : ils ne peuvent d'ailleurs nous intéresser parce qu'ils ne sont pas exploitables pour le moment et le ne seront qu'après la construction du chemin de fer.¹⁰

Le reste du plaidoyer de M. Carbonneau fait un tour d'horizon des ressources forestières et hydrauliques qu'offre sa région. Comme Authier pour l'Abitibi en 1927, Carbonneau nous offre une véritable photographie de la région du Lac Saint-Jean telle qu'elle était en 1911.

Mais contrairement à celui d'Authier, ce discours n'a été publié dans aucun des journaux de Québec ou de Montréal. Seul le journal hebdomadaire local, le *Progrès du Saguenay*, reproduit en entier son intervention. Peut-être que ces questions locales n'étaient pas de première importance pour les grands quotidiens, bien que l'exemple d'Authier prouve l'absence de règle claire en ce sens. Mais quel progrès ce chemin de fer dut représenter là-bas ! On peut concevoir toute l'ampleur de cette nouvelle et la pertinence pour ce journal d'offrir à son lectorat le discours du député Carbonneau, l'un des promoteurs de ce projet.

Notre chercheur aurait-il pu trouver l'article du *Progrès du Saguenay*? Peut-être, mais l'utilisation des débats parlementaires lui donnerait plusieurs avantages facilitant ses démarches. Qui refuserait un coup de main? Pour reconstituer les débats, les historiens de l'Assemblée nationale ont dépouillé systématiquement tous les journaux d'époque. Les informations pertinentes aux débats ont été scrupuleusement extraites de la gangue de l'oubli pour former un corpus de sources journalistiques. Pourquoi le chercheur devrait-il refaire un travail qui a déjà été fait? Le meilleur point de départ serait pour lui la consultation des débats parlementaires pour découvrir tout le processus menant à la réalisation de ce projet de chemin de fer. En outre, grâce à l'index de chacune des sessions parlementaires, autre outil fort utile, le chercheur pourra déterminer les dates d'élaboration et d'adoption de la loi visant à débloquer des fonds, les débats qui touchent cette question entre l'élection de Carbonneau en 1908 et son discours de 1911, réalisation dont ce dernier a été le principal artisan.

À la base, cette information existe bel et bien dans les journaux d'époque, mais il faut la trouver sans « perdre » trop de temps. Elle est disséminée partout, comme les morceaux dispersés (et surtout cachés) d'un énorme casse-tête. À moins de se jeter corps et âme dans un dépouillement de longue haleine, il sera difficile pour le chercheur d'en retracer tous les morceaux rapidement. Cet effort, héroïque s'il en est un, ne saura jamais être aussi efficace qu'un dépouillement systématique de tous les principaux quotidiens de l'époque conjugué à un traitement méthodologique serré de ces sources. Pourquoi se priver plus longtemps d'un tel outil de recherche?

PARTISANNERIE ET MÉTHODOLOGIE

La confrontation des sources journalistiques prévient un autre problème, celui de la partisanerie. Ces journaux ne sont-ils pas tous partisans, se demandera-t-on? C'est une évidence. Quelle confiance le chercheur peut-il alors leur accorder?

Il existe une grande différence entre le corpus initial (journaux de toute allégeance) et le débat complètement reconstitué. Comme la « construction » d'un débat doit s'effectuer avec le plus grand nombre de sources journalistiques possible, les journaux partisans qui s'opposent représentent un atout. On trouvera ainsi dans *Le Soleil* tous les grands discours des orateurs libéraux, et *La Patrie* nous donnera ceux des conservateurs. Chacun de ces journaux peut omettre de rapporter certains passages avantageux pour l'opposant. Ces « oublis » sont flagrants aux yeux du chercheur qui confronte les nombreuses versions. D'autres journaux tels *Le Devoir* (nationaliste), *L'Action catholique* (ultramontain) permettent de découvrir d'autres interventions de députés,

des détails négligés, leur emplacement dans l'ordre des débats, etc. La contribution de toutes les sources en vient à faire disparaître leurs allégeances respectives, dans cette confrontation obligée. Le discours de Authier, par exemple, a été reconstitué grâce au rassemblement de morceaux d'un grand casse-tête. Étant éparpillés partout dans les nombreux journaux de la province, il convient d'en trouver le plus grand nombre possible avant de les assembler.

CONCLUSION

Nous avons démontré les qualités et les avantages des débats parlementaires pour le chercheur en histoire régionale. Le Parlement, lieu de convergence de tous les intérêts régionaux, révèle des détails inestimables de par les débats qui s'y tiennent.

Les historiens se doivent de réaliser quelle mine extraordinaire de renseignements ces débats peuvent représenter pour leurs travaux. Les hommes politiques prennent en Chambre des décisions qui façonnent ces régions périphériques. Dès lors, il est certain que tous les détails d'un problème régional vont inévitablement avoir des répercussions à l'Assemblée législative de Québec. Cette équation, en apparence simple, n'est pas toujours évidente pour le chercheur, peut-être à cause de l'ignorance de nombreux historiens de l'existence de cet outil de travail.

Les pistes de réflexion pour une meilleure utilisation des débats parlementaires en histoire régionale sont multiples. Aujourd'hui, à une époque où l'on constate l'appauvrissement général des régions au profit du centre de la province, ne devrait-on pas conserver en région toutes les archives des députés concernant leur travail parlementaire, y compris les journaux locaux? Ces mêmes documents ne profiteraient-ils pas davantage aux chercheurs de ces régions qui travailleraient plus aisément à mettre en valeur l'histoire de leur coin de pays? Inversement, n'est-il pas logique de conserver de tels documents à Québec, l'endroit où ces hommes et femmes ont siégé durant des années? Du point de vue des archives personnelles, il ne nous appartient pas de trancher. Les débats constituent toutefois un outil de référence essentiel pour le chercheur en abolissant certaines contraintes physiques (les distances pour consulter les archives des députés) et temporelles (échéances à respecter) inhérentes à son travail. Offrant un compromis avantageux aux chercheurs de toutes les régions du Québec, nous aurions donc tout avantage à ce que se répande dans les bibliothèques de tous les coins du Québec cet instrument de travail essentiel à l'avancement des chantiers d'histoire régionale.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Dans son article en début d'ouvrage, Jocelyn Saint-Pierre fait un portrait des sessions déjà publiées jusqu'à maintenant.
2. Marcel Bellavance évoque cet exode des historiens hors de l'histoire politique dans « L'histoire politique au Québec », *Bulletin de l'Association d'histoire politique du Québec*, vol. 1, no. 1, automne 1992, p. 2.
3. Si l'on fait exception, bien entendu, des députés fédéraux.
4. Authier fut l'un des bâtisseurs de l'Abitibi. Il occupa, entre autres, les fonctions d'agent des terres (1912-1922), maire d'Amos et préfet du comté d'Abitibi (1914-1918), député provincial du comté d'Abitibi (1923-1936), député fédéral de Chapleau (1940-1945), gérant de la succursale abitibienne de la banque d'Hochelaga, etc.
5. *Débats de l'Assemblée législative, 16e législature, 4e session, (1927)*, vol. 1, texte établi par René Castonguay, Québec, service de la reconstitution des débats, bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1998, p. 198.
6. *Ibid.*, p. 199.
7. Pour un exposé de l'état de la recherche sur l'Abitibi, on me permettra de citer mon mémoire de maîtrise intitulé *Les missionnaires-colonisateurs en Abitibi (1929-1939)*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2000, p. 5-13.
8. *Débats de l'Assemblée législative, 12e législature, 3e session, (1911)*, vol. 2, texte établi par René Castonguay, Québec, service de la reconstitution des débats, bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994, p. 439.
9. À ce sujet, le député parle surtout de la navigation à vapeur sur le Lac-Saint-Jean et beaucoup moins du transport par voie terrestre.
10. *Débats de l'Assemblée législative, 12e législature, 3e session, (1911)*, vol. 2, texte établi par René Castonguay, Québec, service de la reconstitution des débats, bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994, p. 439.